



COMPTE RENDU CGT DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 23/05/2021

1. Approbation des Procès Verbaux (PV) des CTL du 22/11/2021, 10/01/2022 n°1, 10/01/2022 n°2 et 13/01/2022 (pour avis)

Vote unanime Pour des PV des CTL du 22/11/2021, du 10/01/2022 n°2 et du 13/01/2022 (seconde convocation). Abstention de l'ensemble des OS (boycott) du CTL du 13/01/2022 n°2.

2. Bilan 2021 (pour information) **et programme 2022 de la formation professionnelle** (pour avis)

Bilan 2021 :

4231 jours de formations ont été effectués dans le département 67 en 2021, soit une hausse de 48 % par rapport à 2020.48 Les formations sur les métiers de la gestion fiscale représentent plus de la moitié du nombre de formations en 2021 (2139 jours). Nombreuses sont les e-formations commencées et non terminées en 2021 (près de 400). Suite à la période Covid, les formations en présentiel ont repris à compter de juin 2021.

Une formation en présentiel a été effectuée sur le site de Sélestat (fort renouvellement des agents avec le NRP). Des formations des agents de Services des Impôts des Particuliers (SIP) auront lieu au 35 Vosges. 3 Formations SDIF (foncier) auront lieu sur le site de Molsheim (3 fois 3 jours) et une formation spécifique est programmée pour les agents du SIP spécialisé « frontaliers » de Wissembourg.

En réponse à une question de la CGT, la direction précise qu'une formation sur les taxes douanières en présentiel est prévue pour les agents de Service des Impôts des Entreprises (SIE, pas encore de date, les besoins seront communiqués par les chefs de service).

Le nombre d'inscrits et de participants aux préparations aux concours internes et examens professionnels a également diminué (73 en 2021 contre 81 en 2020). La direction reconnaît que le risque de ne pas pouvoir revenir sur le département après la réussite d'un concours a été un frein.

Programme 2022 de la formation professionnelle :

La CGT regrette que nombre de formations prévues ne se fassent plus qu'en e-formation alors qu'elles sont bien moins efficaces que les formations en présentiel.

Vote : abstention de la CGT pour ce motif. Les autres OS votent Pour.

3. Point d'étape sur la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu (pour information)

La direction réfute le terme de restriction de l'accueil invoqué par une OS : les accueils de proximité seraient bien perçus par les élus locaux,

L'accueil physique spontané est en hausse de 40 % par rapport à 2020 (plus de 23 000 usagers reçus au 16 mai 2022).

Suite à l'intervention de la CGT, la direction reconnaît que la baisse, au 16 mai 2022, des appels téléphoniques décrochés (- 43,70 %), des RDV en présentiel et téléphoniques (- 7,2 %) et des messages internet (- 6 %) peut s'expliquer par le retard dans la réception des déclarations IR papier par les usagers.

Solidaires évoque les nombreux dysfonctionnements et lenteurs des applicatifs qui cristallisent la rancœur des agents.

La CGT demande (comme chaque année) que le nombre d'appels locaux non décrochés soient transmis aux représentants du personnel. La direction prétend qu'il n'est pas possible d'avoir cette information actuellement mais que ce sera le cas avec le remplacement par le téléphone « TOIP ».

4. Point d'étape sur la réalisation du plan 2020-2022 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle à la DGFIP (pour information)

Les femmes représentent plus de 58 % de l'effectif de la DGFIP (DRFiP67 = 57,17 %) mais que 1/3 des cadres AFiP (35 %) et AGFiP (29 %). Les chiffres pour le département ne sont pas plus glorieux.

La Direction parle d'un plan d'actions diversité et égalité professionnelle « ambitieux » qui marquerait son « engagement » pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes : lutter contre les stéréotypes de genre, prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, garantir l'égalité salariale et l'égalité dans les parcours professionnels, mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle. Plus de 85 % des actions ont déjà été entamées.

Les objectifs pour 2022 : 50 % de femmes sur les emplois des A+, faire vivre le réseau local « femmes de la DGFIP », accompagner la parentalité et maternité, prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Solidaires propose que la direction rappelle aux agents l'existence et le fonctionnement du « Don de jours aux proches aidants ou collègues malades ». La CFDT propose que les formations sur l'égalité professionnelle à la DGFIP soient présentées lors de la journée accueil des nouveaux agents. La direction approuve.

La CGT constate qu'il y a encore une marge de progression et qu'une communication unidirectionnelle ne fait pas toujours avancer l'égalité entre les hommes et les femmes mais reconnaît que les forums d'échanges et de partage ainsi que les formations « prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles » peuvent avoir un impact positif sur le changement de mentalité.

5. Point d'étape sur la gestion du fonds Conditions de Vie au Travail (CVT) (pour information)

Les propositions faites par les agents sur l'utilisation de ce fonds ont été étudiées en Groupe de Travail associant l'ensemble des représentants du personnel.

Le CTL du 17 mars a validé 14 actions pour un montant global de 185 000 € pour une enveloppe CVT accordée de plus de 146 000 €.

Un reliquat de fonds pourrait être réattribué au département 67 à compter de juin 2022 et permettrait d'utiliser la totalité du montant global voté. Le prochain GT sur le thème se tiendra le 17 juin 2022.

Puisque l'ensemble du budget alloué n'a pas encore été utilisé fin avril, un dernier message a été envoyé aux chefs de service début mai afin de recenser les propositions nouvelles. Nombre de services ont ainsi émises de nouvelles « commandes », notamment des actions de cohésion d'équipe. La direction informera les agents sur l'avancée dans les commandes.

Des actions ont déjà été engagées (courses de Strasbourg, projets d'actions de cohésion d'équipe) et des commandes de matériel passées (mugs, gourdes, mobilier de détente...). Les actions de cohésion d'équipe pourront être faites jusqu'à fin 2022, mais elles sont à réserver dès que possible.

La CGT a demandé que les actions de cohésion d'équipe des services qui vont disparaître après restructuration puissent se tenir avant le mois de septembre. La direction, plus royaliste que le roi, rejette cette demande au motif que s'agissant de cohésion d'équipe, les actions doivent se tenir dans leur structure d'accueil après restructuration.

6. Détachement d'un agent SNCF à la trésorerie Amendes (pour information)

Dans le cadre d'un partenariat, un agent SNCF a rejoint les effectifs de la Trésorerie Amendes de Strasbourg le 4 avril 2022 pour une durée prévue de 2 ans (renouvelable une fois) mais il dépend toujours hiérarchiquement de son ancienne direction. Après avoir effectué une formation initiale d'une semaine fin mars 2022, cet agent réalise les missions de recherche de renseignements afin de fiabiliser l'identité et l'adresse des redevables, engage des poursuites sur les amendes SNCF (et d'autres amendes si celles-ci y sont attachées) et effectue des demandes de délais après accord du comptable.

7. PAC Numérique (pour information)

Il s'agit d'un parcours d'autoévaluation en ligne de ses « compétences numériques » (en 3 parties : usage du Web, utiliser le numérique en toute sécurité et outils : utiliser le tableur, traitement de texte et messagerie électronique) qui peut désormais être suivi par les agents jusqu'au 15 juin 2022.

Au début du mois de mai, la première partie de ce parcours (« usage du Web ») a été suivi par 54 % des agents de la DRFiP67. La direction reconnaît que la période actuelle chargée pour nombre d'agents n'est pas propice pour effectuer ce test.

Si vos résultats à ce test sont mauvais, vous aurez la possibilité de suivre une e-formation personnalisée complémentaire.

8. Licenciement des agents Berkany des Trésoreries de Brumath et de Bouxwiller (pour information)

Il fait suite à la fermeture des 2 sites en septembre et octobre 2022. Deux femmes de ménage sont concernées par un éventuel licenciement, elles ont déjà été contactées par téléphone. Si l'agent dont le poste est supprimé souhaite engager une démarche de reclassement, la direction doit effectuer une recherche ; si le reclassement est possible l'agent peut refuser (licenciement) ou accepter (un nouveau contrat ou avenant est alors rédigé). La direction proposera à chacune d'elles 3 offres de reclassement vers un emploi public équivalent sur le secteur géographique, mais elle doit encore se renseigner sur les postes disponibles.

En réponse à la question CGT, la direction confirme que les offres de reclassement seront élargies en dehors de la commune d'affectation actuelle si les agents le demandent lors de leur prochain entretien. **La CGT revendique l'internalisation des tâches de ménage (et donc l'embauche d'agents « Berkani ») à la DGFIP et dans la fonction publique.**

9. Questions Diverses

les principales :

CFDT :

Charge de travail à la T. de Bischwiller pour les mandaterments d'hôpitaux et formation des nouveaux agents : il faut laisser le temps de former les nouveaux agents sur le secteur. Les effectifs sont restés constants.

Ruptures conventionnelles à la DRFiP67 : 3 ruptures validées en 2021 et une potentielle en cours.

Les antennes des SIP sont-elles sous-calibrées ? Non, c'est au chef de service de régler la situation et de répartir la tâche sur l'ensemble du service (SIP + antennes).

CGT :

Antenne SIE de Forbach : quelles missions seront transférées des 3 SIE du 67 vers Forbach en 2023 ? Cela concernerait combien d'emplois par SIE ?

Réponse : 25 postes seraient implantés sur l'antenne de Forbach et 20 sont déjà calibrés : 8 (Haguenau) + 7 (Strasbourg) + 5 (Molsheim) et les missions « Avisir » et gestion des locaux de la CFE seraient transférées. Mais les discussions sur le sujet ne sont pas closes. Selon la direction, les agents du SIP-SIE de Forbach qui ferme ses portes demanderaient majoritairement à rejoindre l'antenne de Forbach des SIE du 67.

Réparation de la climatisation en panne au CFP de Molsheim : la direction va se renseigner.

Nombreuses vacances d'emplois au niveau local de mutation 2022 (123 emplois) : Pour la Direction « on sature les plafonds d'emplois », « on a une contrainte », « on ne va pas recruter demain ». La CGT constate que le manque d'anticipation au niveau national du départ à la retraite de toute une tranche d'âge pour embaucher et former de nouveaux agents en suffisance est bien à l'origine des milliers de postes vacants à la DGFIP. Le non remplacement des agents apparaît donc comme un

acte volontaire. La direction annonce également que des recrutements extérieurs pourraient être faits (contractuels pour 3 ans) mais qu'il faudra attendre les résultats du mouvement national.

FO :

Les rumeurs de non-renouvellement des baux Verdiane (CFP Illkirch) et du SDEA ne sont pas fondés. Pas encore d'information sur le recensement des agents de Sélestat sur l'utilisation de la cantine ou des tickets restaurant. Pas de réponse sur le coût du gardiennage du site 35 Vosges, la direction va se renseigner.

Solidaires :

Les questions des agents sur la fermeture de service semblent légitimes avec la suppression de la TH et de la redevance TV pour le SIP et du transfert de certaines missions des SIE. Pas de réponse.

Le prochain CTL est programmé le 28 juin 2022.

Votre représentant CGT à ce CTL
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**
cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr